



Kemgard® 911B

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006
Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission : 08/01/2024
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.5.1
Page 1 de 16

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Kemgard® 911B
Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée ignifugeant supprimeur de fumée
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant J.M. Huber Corporation
3100 Cumberland Boulevard, Suite 600
Atlanta, GA 30339 USA
Tel: +1 678 247-7300
Internet www.huberadvancedmaterials.com
Contact E-Mail www.huberadvancedmaterials.com/contact
E-mail hubermaterials@huber.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

Numéro de téléphone du centre antipoison Centre anti-poison national FR: +33.(0)1.45.42.59.59 (Centre anti-poison français: ORFILA)
CH: +41 44 251.51.51 (Centre suisse d'information toxicologique)
Anti-Poison belge)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement CLP (CE 1272/2008) Ce mélange est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Identification des dangers
Danger physique Non classé

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911B

Date d'émission : 08/01/2024
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.5.1
Page 2 de 16

Dangers pour la santé Toxicité aiguë - Inhalation Catégorie 4
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée, catégorie 2

Danger pour l'environnement Toxicité aquatique aiguë : Catégorie 1
Toxicité aquatique chronique : Catégorie 1

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger
H332 - Nocif par inhalation
H373 – Peut causer des dommages aux organes (reins) en cas d'exposition prolongée ou répétée
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

Prévention
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P260 - Ne pas respirer les poussières
P261 - Éviter de respirer les poussières
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

Intervention
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
P391 - Recueillir le produit répandu
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Stockage P402 - Stocker dans un endroit sec

Élimination P501 - Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales.

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911B

Date d'émission : 08/01/2024
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.5.1
Page 3 de 16

2.3. Autres dangers Aucune information disponible.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges Mélange

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Règlement CLP (CE 1272/2008)	% massique
Oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5	Aquatique aiguë, catégorie 1 ; H400. Catégorie aquatique chronique 1 ; H410.	>25
Oxyde de zinc de molybdène	22914-58-5 61583-60-6	245-322-4	Toxicité aiguë, 4, H332 Toxicité spécifique pour certains organes cibles Exposition répétée 2, H373 Aquatique Aigu 1, H400 Aquatique Chronique 2, H411.	>25

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.
Contact oculaire	En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Contact cutané	Laver abondamment à l'eau et au savon.
Inhalation	Ne pas respirer les poussières. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Notes au médecin	Traiter les symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique. Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau.

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911B

Date d'émission : 08/01/2024
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.5.1
Page 4 de 16

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent. Jet d'eau (brouillard). Agent chimique sec. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction déconseillés

Aucun(e) connu(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

Mesures de lutte contre l'incendie

Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Pour les non-secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Pour les secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversement important : Ne pas balayer les poussières à sec. Humidifier les poussières avant de les balayer ou récupérer les poussières avec un aspirateur

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911B

Date d'émission : 08/01/2024
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.5.1
Page 5 de 16

Petit déversement: Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient pour élimination

6.4. Référence à d'autres sections

Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Minimiser la génération et l'accumulation de poussières
Mettre en place une ventilation adaptée
Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité
Utiliser l'équipement de protection individuel requis

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité
Conserver à l'écart des matières incompatibles

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Oxyde de zinc

ACGIH	STEL: 10 mg/m ³ (respirable) TWA: 2 mg/m ³ (respirable)
OSHA	PEL: 15 mg/m ³ (total dust) 5 mg/m ³ (respirable fraction)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)	Ceiling: 15 mg/m ³ (total dust) STEL: 10 mg/m ³ (fume) TWA: 5 mg/m ³ (total dust)
Autriche	MAK: 5 mg/m ³ (fume, respirable dust)
Belgique	STEL: 10 mg/m ³ (fume, respirable fraction) TWA: 5 mg/m ³ (fume); 2 mg/m ³ (respirable fraction)
Bulgarie	STEL: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³
Chypre	TWA: 5 mg/m ³ (fume)
République tchèque	Ceiling: 5 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³
Danemark	TLV: 4 mg/m ³
Estonie	TWA: 5 mg/m ³
Finlande	STEL: 10 mg/m ³ (fume) TWA: 2 mg/m ³ (fume)
France	VME: 5 mg/m ³ (fume); 10 mg/m ³ (dust)
Allemagne	DFG MAK: TWA: 1 mg/m ³ (respirable)
Grèce	STEL: 10 mg/m ³ (fume) 5 mg/m ³ (fume)

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911B

Date d'émission : 08/01/2024
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.5.1
Page 6 de 16

Hongrie	STEL: 20 mg/m ³ (respirable) TWA: 5 mg/m ³ (respirable)
Islande	TWA: 4 mg/m ³ (fume)
Irlande	STEL: 10 mg/m ³ (respirable fraction & fume) TWA: 2 mg/m ³ (respirable fraction & fume)
Italie	STEL: 10 mg/m ³ (respirable fraction) TWA: 2 mg/m ³ (respirable fraction)
Lettonie	TWA: 0.5 mg/m ³
Lituanie	TWA: 5 mg/m ³
Norvège	TLV: 5 mg/m ³
Pologne	STEL: 10 mg/m ³ (fume) TWA: 5 mg/m ³ (fume)
Portugal	TWA: 2 mg/m ³ (respirable fraction)
Portugal	STEL 10 mg/m ³ Respirable fraction
Roumanie	TWA: 5 mg/m ³ (fume)
Roumanie	STEL 10 mg/m ³ Fume
Slovaquie	STEL: 1 mg/m ³ (respirable fume) TWA: 1 mg/m ³ (respirable fume)
Slovénie	TWA: 5 mg/m ³ (respirable fume)
Espagne	STEL: 10 mg/m ³ (respirable fraction) TWA: 2 mg/m ³ (respirable fraction)
Suède	TWA: 5 mg/m ³ (total dust)
Suisse	STEL: 3 mg/m ³ (fume & respirable dust) TWA 3 mg/m ³ (fume & respirable dust)
Suisse	STEL 3 mg/m ³ Fume and respirable dust
<u>Oxyde de zinc de molybdène</u>	
ACGIH	TWA: 10 mg/m ³ dust 0.5 mg/m ³ Respirable fraction
OSHA	TWA: 5 mg/m ³ (respirable); 10 mg/m ³ (dust) PEL: 5 mg/m ³ (respirable) 8-hr TWA: 10 mg/m ³
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)	
Bulgarie	TWA: 10 mg/m ³
République tchèque	Ceiling: 25mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³
Estonie	TWA: 5 mg/m ³ (respirable dust) 10 mg/m ³ (total dust)
Estonie	STEL: 0.5 mg/m ³
Finlande	TWA: 0,5 mg/m ³
France	VLE: 10 mg/m ³ VME: 5 mg/m ³
Allemagne	DFG MAK: TWA: 2 mg/m ³ (inhalable fraction) 0,1 mg/m ³ (respirable fraction)
Pologne	STEL: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³
Pologne	STEL 10 mg/m ³
Slovaquie	TWA 2 mg/m ³ Inhalable fraction 0,1 mg/m ³ Respirable fraction
Slovénie	TWA: 5 mg/m ³ (inhalable fraction)
Espagne	STEL 10 mg/m ³ Respirable fraction

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911B

Date d'émission : 08/01/2024
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.5.1
Page 7 de 16

recommandées d'informations sur les procédures de surveillance recommandées

Valeurs limites biologiques : Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune donnée disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)
Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition avec une ventilation par aspiration
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Dangers thermiques Aucun(e) connu(e).

Mesures d'hygiène Suivre les recommandations générales en matière d'hygiène considérées comme de bonnes pratiques sur le lieu de travail

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Éliminer conformément aux réglementations locales
Ne pas vider dans les égouts ou les cours d'eau

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique	Solide Poudre
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Aucune information disponible
pH :	6,5 5% Eau suspension
Point de fusion / intervalle de fusion	Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911B

Date d'émission : 08/01/2024
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.5.1
Page 8 de 16

Point de fusion/point de congélation	Sans objet
Point d'ébullition initial	Aucune information disponible
Point d'ébullition	Aucune information disponible
Point de congélation	Aucune information disponible
Point d'éclair :	Sans objet Le produit/la substance est inorganique
Taux d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	Non combustible
Limite supérieure d'inflammabilité:	Sans objet
Limite inférieure d'inflammabilité	Sans objet
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité	Aucune donnée disponible
Densité relative	5.1
Hydrosolubilité	Faiblement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune information disponible
Viscosité	Aucune information disponible.
Viscosité cinématique	Sans objet
Propriétés comburantes	Sans objet
Granulométrie	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Sans objet

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Sans objet

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Stable dans les conditions normales
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
10.4. Conditions à éviter	Formation de poussières Matières incompatibles

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911B

Date d'émission : 08/01/2024
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.5.1
Page 9 de 16

10.5. Matières incompatibles Agents comburants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e)

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Informations générales Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Oxyde de zinc

LD50s and LC50s 5000 mg/kg Oral LD50 Rat

DL50 par voie orale 7950 mg/kg Rat

Oxyde de zinc de molybdène

DL50 par voie orale >10000 mg/kg Rat

CIRC Non répertorié

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée Rein (basé sur la dégénérescence/régénération tubulaire de rats Han Wistar mâles à 125 mg/kg/jour). NOAEL – 60 mg/kg Rat ; Oral; 90 jours.

Toxicité aiguë Danger faible pour une manipulation commerciale ou industrielle courante

Sensibilisation respiratoire Aucune sensibilisation

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Les poussières peuvent causer une irritation mécanique des yeux.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau

Sensibilisation cutanée N'est pas un sensibilisant cutané

Mutagenicité sur les cellules germinales Aucune donnée disponible.

Effets sur la reproduction Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction.

Cancérogénicité Ce produit ne contient aucun cancérogène ni cancérogène potentiel selon les classements de l'OSHA, du CIRC ou du NTP.

Effets sur certains organes cibles Peau. Yeux. Système respiratoire.

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911B

Date d'émission : 08/01/2024
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.5.1
Page 10 de 16

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Rein.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires
Ingestion	L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable
Peau	Aucun danger connu par contact cutané
Yeux	En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique
Danger par aspiration	Voie d'exposition peu probable.
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Les poussières peuvent causer une irritation mécanique des yeux.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé
11.2.2. Autres informations	Sans objet

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Oxyde de zinc
Classification allemande WGK (AwSV) 2187 WGK: 2

12.2. Persistance et dégradabilité Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911B

Date d'émission : 08/01/2024
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.5.1
Page 11 de 16

Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Facteur de bioconcentration (BCF)	Aucune donnée disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance ne répond pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.
12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination	Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales. Ne pas laisser pénétrer les les eaux de surface ou les égouts.
Emballages contaminés	Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.
Codes de déchet	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé
Oxyde de zinc	
Classification allemande WGK (AwSV)	2187 WGK: 2

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

TDG -Canada	UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Oxyde de zinc, molybdate de zinc)
DOT, États-Unis	UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Oxyde de zinc, molybdate de zinc), , Non réglementé dans les emballages non en vrac (<119 gallons)
ADR	UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Oxyde de zinc, molybdate de zinc)
ADN	UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911B

Date d'émission : 08/01/2024
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.5.1
Page 12 de 16

IATA	(Oxyde de zinc, molybdate de zinc) UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
IMDG/IMO	(Oxyde de zinc, molybdate de zinc) UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
OACI	(Oxyde de zinc, molybdate de zinc) UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

14.1. Numéro ONU	UN3077
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Oxyde de zinc, molybdate de zinc)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Risque subsidiaire	-
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin
EmS:	F-A, S-F
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	



Polluant marin

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911B

Date d'émission : 08/01/2024
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.5.1
Page 13 de 16



SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires mondiaux

Substance pure/mélange Mélange

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Australie (AIC)	Canada (DSL)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Thailand (TECI)	Nouvelle-Zélande	Philippines (PICCS)	Taiwan	TSCA : États-Unis
Oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5	Y	Y	Y	ENCS: (1)-561 ISHL: (1)-561	KE-35565	Y	55-1-01377	Y	Y	Y	A
Oxyde de zinc de molybdène	22914-58-5 61583-60-6	245-322-4	N	Y	Y	(1)-781 (ENCS)(ISHL)	KE-11910	N	Y	N	N	Y	A

Légende X / Y: Est conforme ; A: Actif ; - / N: Exempté(e)s / Non répertorié

REACH No.

Oxyde de zinc

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119463881-32

REACH

Pré-enregistrement KKDIK turc 05-0000192715-32-0000

Oxyde de zinc de molybdène

Numéro d'enregistrement REACH 01-2120800481-68-0000

REACH

Pré-enregistrement KKDIK turc 05-0000192714-03-0000

Allemagne

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Oxyde de zinc

Classification allemande WGK 2187 WGK: 2

(AwSV)

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911B

Date d'émission : 08/01/2024
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.5.1
Page 14 de 16

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique des substances contenues dans ce mélange ont été réalisées

SECTION 16 : Autres informations

Motif de la révision

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 & Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission :
Date d'impression :
Numéro de révision:

08/01/2024
12/01/2024
1.5.1

Préparée par

Huber Engineered Materials Global Regulatory Affairs
email: regulatory.affairs@huber.com.

Règlement CLP (CE 1272/2008)

Ce mélange est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage

Symboles/pictogrammes



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H332 - Nocif par inhalation. H373 – Peut causer des dommages aux organes (reins) en cas d'exposition prolongée ou répétée. H400 - Très toxique pour les

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911B

Date d'émission : 08/01/2024
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.5.1
Page 15 de 16

organismes aquatiques. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Polluant marin



Conseil en matière de formation Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Abréviations et acronymes

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), statut et classification
OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)
TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)
Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)
EPI - Équipement de protection individuelle
NIOSH - Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis
CERCLA (Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis)
Quantité à déclarer (RQ), (RQ/% dans le mélange)
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition, États-Unis)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
Demande biochimique en oxygène (DBO)
Demande chimique en oxygène (DCO)
OACI (aérien)
(IMDG) Code maritime international de transport des matières dangereuses
ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)
RID (Accord relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)
Association internationale du transport aérien (IATA)
Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

HUBER

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911B

Date d'émission : 08/01/2024
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.5.1
Page 16 de 16

DOT (Department of Transportation, États-Unis)
TMD (Transport des marchandises dangereuses), Canada
Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Appareil respiratoire autonome en pression positive
Système général harmonisé (SGH)
TSCA (Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité